



## CAMPING LE PAS DU GÛ

28, LE PAS DU GÛ

44 250 SAINT-BREVIN-LES-PINS

Téléphone : 02.40.27.07.22. E-mail : [campingpasdugu@orange.fr](mailto:campingpasdugu@orange.fr)

Numéro de SIRET : 41254449600018

### CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE PÊCHERIE du CAMPING LE PAS DU GÛ

Les informations recueillies sur ce formulaire de réservation sont enregistrées dans un fichier informatisé par la SARL CAMPING LE PAS DU GÛ dans le cadre de la location du logement insolite de type pêcherie située au sein même du camping sus nommé. La base légale du traitement est l'exécution du contrat. Les données collectées seront utilisées uniquement dans le cadre de la location du logement insolite : « Pêcherie du Camping du Pas du Gû ». Aucune autre utilisation à quelque fin que ce soit ne pourra être faite de ces dernières. Les données sont conservées pendant une durée de 3 ans. Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter [campingpasdugu@orange.fr](mailto:campingpasdugu@orange.fr). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

**Nous vous prions de trouver ci-joint le contrat de location saisonnière du logement insolite « pêcherie » située au Camping LE PAS DU GU. Nous vous invitons à prendre le soin de le lire attentivement, de le compléter pour toute réservation, parapher l'ensemble des pages, et de nous le retourner signé accompagné du chèque de caution à l'ordre du « Camping LE PAS DU GÛ ».**



## I- Désignation des parties :

Le présent contrat est conclu entre le bailleur, la SARL CAMPING PAS DU GÛ, numéro de SIRET 41254449600018 au RCS de SAINT-NAZAIRE (44 600), domicilié 28, LE PAS DU GÛ sur SAINT-BREVIN-LES-PINS (44 250),

et son locataire ci-dessous dénommé **(à compléter en majuscules merci)** :

<b>Nom du locataire</b>	.....		
<b>Prénom du locataire</b>	.....		
<b>Adresse 1</b>	.....		
<b>Adresse 2</b>	.....		
<b>Code Postal</b>	.....	<b>Ville</b>	.....
<b>Pays</b>	.....		
<b>Téléphone</b>	.....	<b>Portable</b>	.....
<b>E-mail</b>	.....@.....		

## II- Objet du contrat :

Le présent contrat de location a pour objet la location saisonnière d'un logement insolite de type pêcheurie située au Camping LE PAS DU GÛ sur SAINT-BREVIN-LES-PINS (44 250), France.

Cette dernière se compose d'un canapé lit pour adulte, de deux petits lits superposés, d'un espace cuisine avec frigidaire, plaque de cuisson, micro-ondes, et d'un évier (eau au jerrycane), d'une table avec chaises, de couettes (draps à prévoir), ainsi que de toilette sèche privative.

Le locataire s'engage à ce que tous les participants respectent le présent contrat et les conditions générales qui le forment, et prennent soin de l'ensemble des équipements ainsi que de l'ouvrage (pêcheurie) durant son séjour.

Le gérant et propriétaire du Camping LE PAS DU GÛ peut-être amené en cas de non respect des conditions générales et du contrat à conserver le chèque de caution de 250 euros, et d'engager, en cas de forte détérioration impactant l'ouvrage, d'autres actions.

Le Camping LE PAS DU GÛ s'engage lui à mettre à disposition la pêcheurie aux dates de réservation convenue.

### III-Dates du séjour et participants :

Nous vous remercions de bien vouloir compléter les **parties ci-dessous en majuscules**.

A toute fin utile, votre heure d'arrivée ne pourra se faire qu'à compter de 15H00, et votre heure de départ devra s'effectuer avant 12h00.

Date d'arrivée	...../...../.....
Date de départ	...../...../.....

PARTICIPANTS AU SÉJOUR <i>(nombre ne pouvant être supérieur à 4, sauf accord écrit du gérant)</i>		
Nom	Prénom	Date de naissance
.....	.....	...../...../.....
.....	.....	...../...../.....
.....	.....	...../...../.....
.....	.....	...../...../.....

### IV-Caution :

Lors de toute réservation, un chèque de caution de 250 euros rédigée à l'ordre du « CAMPING LE PAS DU GÛ », vous sera demandé.

En cas de non respect du présent contrat et/ou détérioration, le camping (bailleur) se réserve le droit de le conserver et de l'encaisser.

Pour toute dégradation mettant en péril la solidité de l'ouvrage, la SARL CAMPING LE PAS DU GÛ se réserve le droit d'engager des actions envers le signataire – locataire du présent contrat.

Je soussigné(e), ..... *(votre prénom et nom)*, déclare avoir pris connaissance du présent contrat, du règlement intérieur, et des conditions générales ci-après, de location « pêcheurie du Camping Le Pas du Gû » située 28, LE PAS DU GÛ sur SAINT-BREVIN-LES-PINS (44 250).

Fait le ...../...../....., à.....

Signature du locataire et contractant du contrat

# CONDITIONS GÉNÉRALES & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## **Article 1 : Arrivée & Départ**

L'arrivée doit se faire entre 15 heures et 17 heures.

Votre heure de départ doit se faire avant 12 heures.

**Pour tout départ retardé, il pourra vous être facturé un supplément.**

## **Article 2 : Formalités**

La réservation de la location est faite à titre personnel.

Vous ne pouvez en aucun cas sous-louer ni céder votre réservation.

**La réservation devient effective uniquement après réception de l'acompte, du contrat de réservation dûment complété et signé, et de l'attestation d'assurance villégiature datant de moins d'un mois au jour de votre location.**

Une caution de 250 € est demandée à l'arrivée.

Le ménage est à la charge du locataire.

**La caution est restituée le jour du départ après l'état des lieux, si le bien loué ne présente aucun dégât et est en parfait état de propreté.**

## **Article 3 : Capacité**

Le nombre maximum autorisé dans la pêcherie est de 4 personnes, lors de votre séjour.

**Le logement est prévu pour un nombre déterminé d'occupants, il ne pourra en aucun cas être occupé par un nombre supérieur de personnes.**

**Le responsable du camping est en droit de refuser toute personne supplémentaire.**

## **Article 4 : Enfants**

La pêcherie n'est pas autorisée aux enfants de moins de 6 ans. Les enfants sont sous la surveillance et la responsabilité de leurs accompagnants.

#### **Article 5 : Montée et descente de la pêche**

La montée se fait en marche avant, la descente se fait dans le calme et ayant la main droite sur la rambarde prévue à cet effet.

Le propriétaire décline toute responsabilité en cas d'accident survenant lors de la montée ou la descente.

#### **Article 6 : Fumeurs**

**Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur de la pêche.**

#### **Article 7 : Sécurité Incendie**

Il est interdit d'allumer flammes et feu à l'intérieur de la pêche. Par conséquent, bougies, lampes à pétrole/gaz sont interdits.

**Il en sera de votre entière responsabilité en cas de non respect de ces interdictions.**

#### **Article 8 : Animaux**

Bien que le camping Le Pas du Gû accepte d'accueillir les animaux, ils ne sont pas autorisés dans la pêche.

#### **Article 9 : Toilettes**

Les locataires de la pêche sont priés de bien vouloir prendre connaissance du mode d'emploi des toilettes sèches affiché à l'intérieur, de **veiller à leur bonne utilisation et entretien au cours de leur séjour.**

#### **Article 10 : Vols**

**La pêche ferme à clé. La direction décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de dommage de quelque nature que ce soit.**

#### **Article 11 : Produits illégaux**

L'usage de stupéfiants est strictement INTERDIT et représente un motif d'exclusion immédiate.

De même, la déambulation en état d'ébriété sera immédiatement sanctionnée par une exclusion dans les conditions stipulées à l'article 14.

### **Article 12 : Silence**

Les utilisateurs sont invités à éviter toute activité bruyante qui serait de nature à perturber la tranquillité des résidents du camping Le Pas du Gû.

### **Article 13 : Visiteurs**

Les visiteurs doivent être signalés leur présence à l'accueil.

Ils sont admis sur le site sous la Responsabilité des utilisateurs qui reçoivent.

### **Article 14 : Infraction au présent règlement**

Le propriétaire est fondé à prendre les mesures nécessaires pour maintenir l'ordre, la tranquillité, la propreté, et la bonne tenue du site.

Il peut sanctionner les manquements au présent règlement et si nécessaire expulser les perturbateurs. Le montant du séjour sera dû.

**En cas de manquements graves, le propriétaire fera appel aux forces de l'ordre.**

### **Article 15 : Affichage/Acceptation du règlement**

**En séjournant à bord de la pêcherie, les utilisateurs acceptent le présent règlement intérieur, et les conséquences en cas de non respect.**

### **Article 16 : Réservation & Rétractation**

Le présent contrat de location saisonnière est un contrat de location à usage d'habitation, et ne prévoit aucun droit de rétractation.

En cas d'impossibilité de séjour de votre part au sein de la pêcherie, la SARL CAMPING LE PAS DU GÛ se réserve le droit si toutefois la pêcherie n'a pu être louée à une autre personne (locataire) pour l'ensemble de la période que vous aviez réservée, de vous demander le paiement de 25% de la location.

Ce paiement devra se faire dans un délai de deux mois à compter de votre e-mail ou courrier d'annulation de votre part (date d'envoi et cachet de la Poste faisant foi). Dès réception de ce dernier, il vous sera retourné le chèque de caution.

En cas de nouvelle réservation pour la période annulée par vos soins, le CAMPING LE PAS DU GÛ s'engage à vous adresser un e-mail à cet effet, et vous retourner le chèque de caution dans un délai d'un mois à partir de la fin de période de réservation initialement prévue.

**Article 17 : Attribution de juridiction**

Pour l'exécution des présentes et pour la signification de tous actes de poursuites, les parties font élection de domicile à Saint Nazaire.